



Dette civil-demande d'astreinte

Par **Louchka**, le **03/05/2023** à **11:18**

Bonjour

J'ai une question d'ordre juridique:

J'ai bien un titre exécutoire pour récupérer un dû au main d'un débiteur. L'huissier que j'avais mandaté n'a pu faire aucune saisie classique .

J'ai qu'une seule question:

Comment et par quel voie peut-on mettre en place une astreinte pour forcer le débiteur à s'exécuter ? Doit-on prendre un avocat ? Par un huissier ? ou un juge ? Par courrier ?

Merci de votre réponse